



COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

La relative discrétion du SPSI durant les derniers mois...

BOUCHERVILLE, le 10 janvier 2002 - A voir la multiplication des rencontres entre la Direction de l'IREQ et les chercheurs du LTEE et de l'IREQ en octobre dernier et la volonté de confrontation démontrée par cette dernière envers le SPSI lors de ces rencontres, nous avons jugé utile de ne pas réagir à ces propos pour les motifs qui seront exposés plus loin. Nous croyons que notre approche de "non confrontation" avec la Direction de l'IREQ était justifiée par des impératifs autrement plus importants pour nos membres, soit la sécurisation de la R&D et l'assurance d'un avenir meilleur pour les membres du LTEE. Et la progression de nos dossiers, à ce jour, tend à confirmer que nos choix étaient judicieux en la circonstance.

Mais, avant d'aller plus loin dans cette communication, les membres du Bureau tiennent à offrir à tous et à toutes leurs meilleurs vœux pour l'année qui vient de débiter et à vous assurer que nous poursuivrons, durant l'année 2002, une orientation qui mette l'accent sur la résolution de problèmes et de situations qui perdurent depuis trop longtemps. Le tout en toute bonne foi et sans chercher une confrontation systématique avec la Direction d'Hydro-Québec.

Résultats remarquables de l'IREQ quant à notre participation à la campagne Centraide

Simplement pour vous signaler que, lors du dévoilement des résultats de la campagne Centraide en décembre dernier, il a été souligné que les employés de l'IREQ avaient connu la plus forte hausse quant aux contributions versées à ce programme caritatif, soit une augmentation de 17% par rapport aux contributions versées durant l'année 2000. Nous sommes heureux et fiers des résultats atteints par les employés de l'IREQ et tenons à vous remercier pour la grande générosité démontrée durant la campagne 2001 de Centraide.

Ce résultat a été dévoilé par M. Roger Lanoue, vice-président Recherche et planification stratégique, accompagné du président du SPSI, M. Jean-Marc Pelletier, en l'absence des dirigeants de l'IREQ.

A propos du LTEE

Lors de la rencontre tenue le 2 octobre dernier entre la Direction de l'IREQ et les membres du LTEE, ces derniers ont appris bien peu de choses quant à leur avenir, si ce n'est le fait qu'ils bénéficieront d'un soutien corporatif temporaire pour financer la R&D qui s'y déroule, et n'ont pu obtenir copie du rapport proposant des pistes d'avenir pour ce laboratoire même si celui-ci est finalisé depuis plusieurs mois.

Nous sommes toujours préoccupés par l'avenir de nos membres de Shawinigan et ce si l'on prend en considération le fait que, depuis plusieurs mois, dans ses rencontres avec les intervenants locaux de la Mauricie, le SPSI fait valoir l'intérêt pour l'établissement d'un pôle "hydrogène" dans ce laboratoire avec notamment une forte activité "pile à combustible" pour le LTEE. Cependant, nous devons constater qu'à ce jour, nos représentations ont obtenu un succès mitigé surtout si l'on considère que les intervenants régionaux, appuyés en cela par Hydro-Québec, privilégient plutôt la création du pôle "hydrogène" au sein de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Cela étant, et conformément aux résolutions adoptées lors de l'assemblée générale de juin 2000, le Bureau du SPSI poursuivra ses représentations afin de sécuriser solidement la R&D au sein du laboratoire de Shawinigan.

A propos de notre discrétion durant les derniers mois...

Comme nous l'avons répété à plusieurs reprises depuis plusieurs mois, le Bureau s'est employé à prioriser les dossiers ayant un impact significatif pour la majorité des membres du SPSI. Ainsi, toute notre attention a été portée à tenter de résoudre le problème de la sécurisation de la R&D - fortement menacée par la multiplication des filiales et des chaires universitaires où s'effectue de plus en plus de R&D qui pourrait être réalisée à l'IREQ et au LTEE - ainsi qu'à tenter de définir un avenir pour les membres du LTEE. Et, lors d'une rencontre assez houleuse tenue entre le Président du SPSI et le Directeur de l'IREQ en juillet dernier, ce dernier a clairement dit que *"le problème des filiales d'Hydro-Québec ainsi que la prolifération des chaires universitaires étaient uniquement des problèmes du SPSI, que cela ne l'intéressait pas et qu'il n'avait aucune intention de régler la situation"*. En résumé, pour les membres du SPSI, aucune solution possible à ces problèmes avec la Direction de l'IREQ.

Devant ce constat d'impossibilité de régler ces problèmes avec les dirigeants de l'IREQ, compte tenu des liens que nous maintenons depuis fort longtemps avec plusieurs hauts dirigeants de l'entreprise, nous avons poursuivi avec ces derniers nos échanges sur l'orientation générale de la R&D et sur les problèmes engendrés par la multiplication des filiales d'Hydro-Québec. Et, de fil en aiguille, après plusieurs rencontres, il est apparu évident que nous pouvions en arriver rapidement à une entente avec la Direction d'Hydro-Québec quant au volet industrialisation des produits de R&D émanant de nos laboratoires et quant au maintien d'activités de R&D, au sein de l'IREQ et du LTEE, en complémentarité avec les besoins des entreprises qui industrialisent nos produits de recherche. La situation exigeait la plus grande retenue et la plus grande discrétion afin de ne pas compromettre la bonne marche du dossier et c'est ainsi que nous avons entrepris, au début de décembre dernier, dans la plus stricte confidentialité et en étant assurés que

les mandataires d'Hydro-Québec disposaient des autorisations requises, des échanges avec les hauts responsables de CapiTech ainsi qu'avec les dirigeants de la Direction Valorisation de la technologie et que le SPSI faisait une proposition de règlement qui a été très bien accueillie par ces derniers. Voici les éléments saillants de notre proposition :

- une définition de l'étape à partir de laquelle un produit de recherche a cessé son volet R&D pour devenir principalement un raffinement du produit, activités qui devraient être réalisées au sein d'une entreprise externe
- un mode d'assignation et de collaboration entre les chercheurs et le personnel de l'entreprise externe favorisant le transfert des connaissances requises afin d'assurer la meilleure industrialisation possible du produit de recherche émanant de nos laboratoires
- l'engagement de la Direction de favoriser l'octroi d'activités de R&D à l'IREQ et au LTEE en provenance des entreprises qui industrialisent des produits de R&D émanant de nos laboratoires
- l'obligation de la Direction de combler les postes pour les employés qui quittent Hydro-Québec afin de poursuivre leur carrière au sein de d'une entreprise qui industrialise un produit de R&D émanant de nos laboratoires
- le retrait des requêtes en 45 déposées par le SPSI à l'encontre des filiales Avestor et Technologies M4
- à la suite du retrait des requêtes en 45 déposées par le SPSI et comme règlement final du litige à l'encontre des filiales Avestor et Technologies M4 :
 - plusieurs chercheurs associés au projet ACEP bénéficieraient de fonds corporatifs décroissants afin de maintenir des activités reliées à la pile ACEP, le tout dans le respect des personnes et des plans de carrières des membres concernés
 - pour les chercheurs du projet ACEP qui se réorienteraient dans un nouveau domaine d'activité, un programme de formation et de réorientation de carrière semblable à celui convenu avec la Direction lors de la récente entente sur la réorganisation de l'IREQ
 - le Syndicat aurait droit au remboursement d'une partie des frais légaux et autres engendrés par nos recours à l'encontre des filiales Avestor et Technologies M4

Notre proposition a été très favorablement accueillie par les dirigeants de CapiTech et de la Direction Valorisation de la technologie et nous nous dirigeons vers la finalisation de ce dossier vers la mi-décembre avant que la Direction de l'IREQ n'émette un veto sur notre proposition. Voici les arguments invoqués par cette dernière pour justifier le blocage du dossier :

- la situation actuelle, en ce qui concerne l'industrialisation des produits émanant de nos laboratoires, est très "correcte" et tout accord avec le SPSI ne résulte qu'en de nouvelles concessions de la Direction envers le Syndicat, même si la situation actuelle entraîne des confrontations légales entre le SPSI et Hydro-Québec depuis plus de 7 années
- l'obligation de comblement de postes, pour les employés migrant vers les entreprises externes, constitue un "plancher d'emploi" préjudiciable aux intérêts d'Hydro-Québec même si, en appliquant les dispositions prévues dans la proposition du SPSI, cela n'aurait entraîné que l'obligation de combler 7 postes durant les 10 dernières années
- la Direction d'Hydro-Québec ne devrait prendre aucun engagement quant au financement d'activités de R&D en relation avec les activités actuelles des chercheurs de l'équipe ACEP
- il est inutile de prévoir des dispositions pour la formation ou la réorientation de carrière des chercheurs du projet ACEP qui ne seraient plus requis dans ce volet d'activité, les dispositions actuelles de la convention collective - il n'y en a aucune !! - étant suffisantes...
- le Syndicat n'a pas à être remboursé pour les frais légaux et autres qu'il a assumés à ce jour dans ses requêtes à l'encontre d'Avestor et de Technologies M4

Nonobstant l'opposition de la Direction de l'IREQ à régler un dossier qui ne l'intéresse pas et qui ne la concerne pas et le fait que ce dossier aurait pu être réglé avant le temps des Fêtes sans cette opposition systématique, nous sommes confiants de régler définitivement le litige entourant la réalisation d'activités de R&D au sein de filiales d'Hydro-Québec dans les plus brefs délais, en travaillant avec des intervenants ayant à cœur de résoudre les problèmes de la R&D dans le respect des personnes et des institutions. Ceci mettrait un terme définitif au litige et permettrait notamment au Bureau de verser immédiatement à chacun des membres du SPSI plusieurs centaines de dollars à même le remboursement monétaire dont bénéficierait le Syndicat. Quant aux discussions à venir, elles devraient redémarrer, sous peu, en souhaitant qu'elles soient menées sous la gouverne de M. Roger Lanoue, le vice-président Recherche et planification stratégique.

Augmentation du taux de cotisation pour l'assurance Croix-Bleue

Lors d'une rencontre tenue le 3 décembre dernier entre Hydro-Québec et les représentants de l'ensemble des syndicats, la Direction a fait part du bilan opérationnel du programme d'assurance Croix-Bleue. Dans la mesure où ces rencontres n'ont qu'un but consultatif, les choix exercés par la Direction deviennent exécutoires nonobstant les dispositions inscrites dans certaines conventions collectives. Voici les éléments pertinents exposés durant la rencontre :

- le régime d'assurance Croix-Bleue, dans sa globalité, est en assez bonne santé financière avec environ 1,5 M\$ de surplus accumulé, ce qui représente 5 à 10% du coût annuel du régime

- la portion "assurance médicaments" du régime est, quant à elle, fortement déficitaire

Tenant compte de la situation et afin d'assurer la viabilité à long terme de ce régime, la Direction a décidé de **hausser de 10% le taux de cotisation à ce régime d'assurance** malgré le surplus accumulé dans le régime pris globalement. Selon nos informations, les grands syndicats à Hydro-Québec préféreraient bonifier les options du régime, dans les volets autres que le volet "assurance médicaments" (ajout de la couverture "massage", ...) plutôt que d'utiliser le surplus accumulé pour limiter la hausse de cotisation. Et, selon Guy Vanier, notre responsable pour les avantages sociaux, avec une tendance à des hausses annuelles de 10 à 15%, ce programme deviendra bientôt prohibitif.

Dans la mesure où nous avons très peu de moyens pour influencer les orientations de ce régime et dans la mesure où des hausses de cotisations sont à prévoir autant dans ce programme que dans le régime d'assurance vie de base AVCB, en tenant compte également de l'effondrement du régime d'assurance vie AVCS qui amène de très fortes hausses pour les membres qui y participent, il s'agit sans doute d'éléments qu'il faudra inscrire à l'agenda des prochaines négociations afin d'en arriver à des régimes qui soit mieux apparentés aux besoins des membres du SPSI.

Pour nous rejoindre

Secrétariat du SPSI
210, boul. de Montarville
Bureau 3014
Boucherville (Québec)
J4B 6T3
Tél : (450) 449-9630
1-877-449-9630 (sans frais)
Fax : (450) 449-9631
Courriel : secretariat@spsi.qc.ca
Page Web : www.spsi.qc.ca

Le Bureau du Syndicat